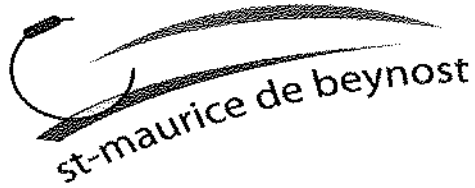


Mise en ligne le : ~ 9 MAI 2023



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-58

Objet : Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux « Reprise des eaux pluviales d'un puit perdu » il faille réglementer temporairement la circulation avenue des Iles ;

ARRÊTE :

Article 1: L'avenue des Iles au numéro 19 sera fermée à la circulation de 7h30 à 16h30 à partir du lundi 15 mai 2023 et ce pour 14 jours. Les riverains pourront accéder à leurs domicile.

Article 2: L'ensemble de la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise demanderesse ;